

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2470

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« préfet »,

les mots :

« représentant de l'État territorialement compétent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.